



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2007/2
18 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Deuxième session
Genève, 5-7 décembre 2007

**RAPPORT DU COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUES SUR SA DEUXIÈME SESSION**

Résumé

À sa deuxième session, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a examiné la mise en œuvre de son programme de travail (par. 8 à 20); a invité le secrétariat à poursuivre ses activités de renforcement des capacités déterminées par la demande et a prié les États membres de financer ces activités par des contributions extrabudgétaires (par. 34 et 36); a créé l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (par. 40); a adopté son programme de travail pour 2008 et a approuvé l'orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà (par. 41); a étudié et approuvé les réalisations escomptées pour les évaluations biennales des résultats de l'exercice 2008-2009 ainsi que le projet de cadre stratégique pour 2010-2011 (par. 42); et a décidé que sa troisième session aurait lieu du 3 au 5 décembre 2008 (par. 44).

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 3	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)	4 – 6	3
III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION (point 2 de l'ordre du jour)	7	4
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ (point 3 de l'ordre du jour).....	8 – 20	4
V. RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION SUR LES MESURES PROPRES À FAVORISER UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE PLUS LARGE ET PLUS PROFONDE DANS LA RÉGION DE LA CEE (point 4 de l'ordre du jour).....	21	7
VI. EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008 ET ORIENTATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX POUR 2009 ET AU-DELÀ (point 5 de l'ordre du jour.....	22	8
VII. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU SOUS-PROGRAMME POUR 2008-2009 (point 6 de l'ordre du jour).....	23	8
VIII. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU RÉSUMÉ DE LA RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION (point 7 de l'ordre du jour).....	24 – 31	8
IX. ADOPTION DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS, NOTAMMENT CELLES QUI CONCERNENT LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LA CRÉATION DE NOUVELLES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES, SI NÉCESSAIRE (point 8 de l'ordre du jour)	32 – 43	11
X. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour).....	44 – 45	13
A. Date de la prochaine session (point 9 a) de l'ordre du jour).....	44	13
B. Procédures d'élection des futurs président et vice-présidents du Comité (point 9 b) de l'ordre du jour)	45	13

Annexes

I. Mandat de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé.....	14
II. Programme de travail pour 2008 et orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà.....	16

I. PARTICIPATION

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a tenu sa deuxième session du 5 au 7 décembre 2007. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session: Albanie, Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Israël, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour le développement et la recherche (UNIDIR) et de la Communauté européenne figuraient aussi parmi les participants.
3. Ont aussi participé à la session les organisations non gouvernementales, les experts et les entreprises privées ci-après: Association des organisations entrepreneuriales de Russie (OPORA), Fondation de recherche en commercialisation (Fédération de Russie), Centre pour la recherche et la statistique scientifiques (Fédération de Russie), Fondation pour l'aide aux petites entreprises innovantes (Fédération de Russie), Institut d'information scientifique, technique et économique (Ukraine), Institut d'économie et de prévision (Ukraine), Université d'économie (République tchèque), Chambre de commerce (États-Unis d'Amérique), Université du Missouri (États-Unis d'Amérique), Microsoft Europe et Port de Rotterdam (Pays-Bas).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation:

Ordre du jour provisoire de la deuxième session (ECE/CECI/2007/1)

4. Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième session du Comité et a souligné les grands obstacles que doivent surmonter les pays de la région dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité. Il a noté que les activités du Comité visaient à renforcer les compétences acquises par les États membres grâce aux contributions des réseaux d'experts qui utilisent leurs connaissances et leur expérience pour diffuser des informations sur les bonnes pratiques et donner des conseils aux gouvernements. Il a également souligné la pertinence des activités du Comité pour d'autres commissions régionales et s'est réjoui de la mise en commun de produits entre les institutions intéressées du système des Nations Unies.
5. Dans ses remarques liminaires, le Président a mis l'accent sur les grands produits élaborés depuis la première session du Comité et a appelé l'attention des délégations sur la nécessité de faire davantage participer aux travaux du Comité les gouvernements des États membres développés et de financer les projets de renforcement des capacités au moyen de ressources extrabudgétaires suffisantes.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document ECE/CECI/2007/1.

III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION (point 2 de l'ordre du jour)

Documentation:

Questions découlant de la soixante-deuxième session de la Commission
(ECE/CECI/2007/CRP.1)

7. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la soixante-deuxième session de la Commission et des décisions ultérieures du Comité exécutif ayant des incidences sur les travaux du Comité de la coopération et de l'intégration économiques. Ce dernier en a pris note.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ (point 3 de l'ordre du jour)

A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 3 a) de l'ordre du jour)

Documentation:

Rapport sur la réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/ICP/2007/2)

Synthèse des bonnes pratiques favorisant l'innovation et sa diffusion (ECE/CECI/2007/3)

8. Le secrétariat a présenté les travaux menés dans ce domaine thématique depuis la première session, notamment la préparation d'un examen comparatif sur la création d'un environnement propice à une compétitivité accrue et à des systèmes nationaux d'innovation efficaces. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction des produits élaborés par l'Équipe et de leur pertinence pour le processus décisionnel auquel ils se rapportent.

9. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 3 b) de l'ordre du jour)

Documentation:

Rapports des réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle
(ECE/CECI/IP/2006/1 et ECE/CECI/IP/2007/2)

Rapport de la Conférence internationale sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des résultats de la recherche-développement en actifs incorporels dans les économies en transition (ECE/CECI/IP/CONF.1/2007/2)

Compilation des bonnes pratiques et politiques de commercialisation et de protection de la propriété intellectuelle en vigueur dans les pays membres de la CEE afin de recenser les domaines d'action possibles (ECE/CECI/2007/4)

10. Le secrétariat a présenté les travaux réalisés dans ce domaine thématique depuis la première session, notamment l'examen comparatif sur la commercialisation des biens intellectuels. Plusieurs délégations ont appuyé les activités menées dans ce domaine thématique et ont proposé un certain nombre de sujets à traiter dans le futur, dont le rôle des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans une politique de concurrence loyale et les moyens de renforcer la culture et la sensibilisation aux DPI dans les petites et moyennes entreprises (PME) et les pouvoirs publics.

11. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

**C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et
au développement des petites et moyennes entreprises
(point 3 c) de l'ordre du jour)**

Documentation:

Rapport de la Conférence internationale sur le thème «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et encourager le développement des entreprises: moyens d'action envisageables»
(ECE/CECI/2007/5)

Examen des mesures prises pour résoudre les problèmes relevés dans les cadres juridique et institutionnel, qui entravent l'entrepreneuriat et le développement des entreprises
(ECE/CECI/2007/6)

12. Le secrétariat a présenté les travaux réalisés dans ce domaine thématique depuis la première session ainsi que les recommandations formulées par la Conférence internationale sur la réduction des obstacles à l'entrepreneuriat et le développement des entreprises. Plusieurs délégations ont appuyé les activités menées dans ce domaine thématique. Un des sujets à traiter dans le futur pourrait être le renforcement des capacités dans le domaine du préfinancement des jeunes entreprises sous forme de capital-risque, ainsi que l'apport d'une aide en vue de surmonter les obstacles particuliers au développement des PME, par exemple par la mise en place de bases de données et d'outils de recherche multilingues afin de faciliter, pour les PME, la recherche de solutions innovantes et de possibles partenaires internationaux.

13. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 3 d) de l'ordre du jour)

Documentation:

Rapport de la Réunion d'experts sur le financement du développement de l'innovation (ECE/CECI/FID/2007/2)

Recensement des bonnes pratiques d'intermédiation financière à l'appui de l'innovation et du développement induit par le savoir (ECE/CECI/2007/7)

14. Le secrétariat a présenté les travaux réalisés dans ce domaine thématique depuis la première session, notamment l'examen comparatif des expériences des pays de la CEE en matière de financement initial des entreprises. Plusieurs délégations ont appuyé les activités menées dans ce domaine thématique et ont souligné leur pertinence pour les pays en phase de rattrapage. Le rôle du secteur public dans le développement du financement initial des jeunes entreprises a été souligné.

15. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 3 e) de l'ordre du jour)

Documentation:

Rapport de la Conférence internationale sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités en vue de promouvoir de bons partenariats public-privé dans la région de la CEE (ECE/CECI/2007/8)

Résumé des lignes directrices visant à promouvoir la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé (ECE/CECI/2007/9)

16. Le secrétariat a présenté les travaux réalisés dans ce domaine thématique depuis la première session, notamment l'examen comparatif de l'expérience pratique acquise jusqu'alors par les partenariats public-privé (PPP) dans les économies de marché et les pays en transition. Plusieurs délégations ont remercié le Gouvernement israélien d'avoir organisé la Conférence internationale sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités en vue de promouvoir de bons partenariats public-privé dans la région de la CEE. Certains États membres ont partagé l'expérience acquise en matière de PPP, ont appuyé les activités menées dans le domaine thématique et ont salué la proposition visant à créer une équipe de spécialistes des partenariats public-privé.

17. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

F. Examen des liaisons entre différents domaines thématiques inscrits au programme de travail du Comité et des activités de renforcement des capacités (point 3 f) de l'ordre du jour)

Documentation:

Rapport intérimaire sur les activités connexes de renforcement des capacités (ECE/CECI/2007/10)

18. Le secrétariat a présenté ce point ainsi que le rapport intérimaire sur les activités connexes de renforcement des capacités. Le Comité a écouté les exposés du secrétariat sur les sujets intersectoriels ci-après intéressant son programme de travail: politique environnementale et compétitivité internationale à l'heure de la mondialisation; activités du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (GT.6) et en particulier, résultats de son séminaire international sur le renforcement des capacités concernant la sécurité des produits et les articles de contrefaçon; projet de la CEE sur le renforcement des capacités en vue d'un développement durable de la production de biomasse et de la commercialisation dans la région de la CEE; sexospécificités de l'environnement économique et de la compétitivité fondée sur le savoir dans la région de la CEE.

19. Le Comité a pris note des activités intersectorielles menées au sein de la CEE qui intéressent l'exécution de son programme et du rapport intérimaire sur les activités connexes de renforcement des capacités.

G. Rapport d'activité sur la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations (point 3 g) de l'ordre du jour)

20. Le secrétariat a fait rapport sur les progrès réalisés dans la mise en place et l'extension de la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations. Le Comité a pris note du rapport d'activité et a salué le rôle novateur de cette plate-forme dans l'exécution du programme.

**V. RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION SUR LES MESURES PROPRES
À FAVORISER UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE PLUS LARGE ET PLUS
PROFONDE DANS LA RÉGION DE LA CEE
(point 4 de l'ordre du jour)**

21. La réunion-débat d'orientation a été organisée sous la forme d'un débat avec des représentants des gouvernements, des structures d'intégration et des entreprises. Le résumé de la réunion-débat établi par le Président figure dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

**VI. EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008
ET ORIENTATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX POUR 2009
ET AU-DELÀ (point 5 de l'ordre du jour)**

Documentation:

Projet de programme de travail pour 2008 et orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà (ECE/CECI/2007/11)

22. Le Comité a étudié son programme de travail en se fondant sur l'expérience acquise au cours de la période 2006-2007. Les décisions prises sur le programme de travail pour 2008-2009 et au-delà sont présentées dans la section consacrée au point 8 de l'ordre du jour.

**VII. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU SOUS-PROGRAMME
POUR 2008-2009 (point 6 de l'ordre du jour)**

Documentation:

Organisation du travail d'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009 (ECE/CECI/2007/12)

23. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention du Comité sur les modalités de l'organisation du travail d'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009. La décision prise à ce sujet figure dans la section consacrée au point 8 de l'ordre du jour.

**VIII. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU RÉSUMÉ DE
LA RÉUNION-DÉBAT D'ORIENTATION
(point 7 de l'ordre du jour)**

24. La réunion-débat d'orientation organisée au titre du point 4 de l'ordre du jour a porté sur le thème suivant: «L'intégration économique régionale et l'internationalisation de l'activité commerciale: défis à relever et chances à saisir pour les industries novatrices et compétitives dans la région de la CEE».

25. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a été honoré que des intervenants de haut niveau, notamment sept représentants de gouvernements d'États membres, d'organisations d'intégration et d'entreprises, participent à la réunion-débat.

26. La réunion-débat d'orientation a porté sur d'importantes questions ayant trait aux liens entre l'internationalisation de l'activité des entreprises et les chances de promouvoir un développement novateur et une meilleure compétitivité des pays et des industries dans la région de la CEE, à savoir:

a) L'expérience acquise par les grands acteurs du domaine s'agissant de promouvoir une coopération économique internationale qui favorise la création d'entreprises innovantes et compétitives et le développement durable;

- b) Le rôle des multinationales novatrices dans la diffusion de l'innovation dans la région et, en particulier, les résultats de stratégies d'internationalisation fondées sur des partenariats stratégiques et sur des mesures d'aide aux entreprises novatrices locales;
- c) Les obstacles qui empêchent actuellement une internationalisation plus large et plus profonde de l'activité des entreprises dans la région de la CEE;
- d) Les moyens d'action dont disposent les gouvernements des États membres pour lever ces obstacles et faciliter l'internationalisation;
- e) Le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'internationalisation de l'activité des entreprises dans la région de la CEE;
- f) L'expérience acquise par les gouvernements des États membres en matière d'appui à l'internationalisation de l'activité des entreprises et de promotion de la coopération et de l'intégration économiques internationales;
- g) L'expérience acquise par l'Union européenne et en particulier les perspectives de convergence des réglementations dans le cadre de la politique européenne de voisinage; et
- h) Le rôle des partenariats public-privé dans une internationalisation plus large de l'activité des entreprises et une intégration économique internationale plus profonde.

27. Les intervenants et les participants à la réunion-débat ont fait des propositions concrètes de mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE qui intéressent les activités du Comité, à savoir:

- a) Les partenariats sont au cœur de tout travail de collaboration, au niveau national comme international, qu'il s'agisse de liens entre secteurs privé et public, entre PME et grandes entreprises, entre structures publiques de recherche et secteur industriel. Ces liens reposent largement sur une solide dimension internationale. La CEE, en particulier le Comité de coopération et d'intégration économiques, a un rôle important à jouer dans la promotion des partenariats dans la région, dans tous les domaines thématiques de son activité;
- b) Le Comité devrait continuer à collaborer étroitement avec les gouvernements et les entreprises afin de les aider à identifier leurs objectifs communs dans ses domaines d'intervention, en particulier lorsqu'il s'agit de promouvoir l'innovation et la compétitivité, de réduire les obstacles à l'entrepreneuriat, de développer les infrastructures, etc.;
- c) Un élément fondamental pour le succès et la cohérence des politiques au niveau national mais aussi des partenariats à différents niveaux est que les grands acteurs du domaine s'accordent globalement sur les priorités et la vision stratégique à adopter. À cet égard, il peut être utile de prendre en compte l'expérience acquise au niveau international par une concertation intergouvernementale dans les organisations multilatérales, comme la CEE;
- d) L'appui à des secteurs particuliers est probablement voué à l'échec dans une économie moderne mondialisée. Il est plus efficace de recourir à des politiques horizontales qui visent des éléments qui ont une influence positive générale sur la compétitivité et l'innovation (comme la recherche-développement, les politiques fiscales, etc.). Ceci devrait se retrouver dans les travaux du Comité concernant les orientations favorisant l'internationalisation et le développement fondé sur le savoir;

e) Reconnaître l'intérêt de protéger la propriété intellectuelle en adoptant une législation appropriée est fondamental pour la promotion d'industries novatrices et constitue un facteur déterminant pour attirer l'investissement direct à l'étranger dans les pays en phase de rattrapage. Le Comité joue un rôle important en vue de faciliter le dialogue entre toutes les parties, de contribuer à une meilleure compréhension de leurs objectifs entre gouvernements et secteur privé et de déterminer les préoccupations et objectifs politiques et sociaux communs;

f) Le Comité peut également favoriser la concertation sur la promotion de la collaboration et l'instauration de liens entre les organismes publics de recherche et le secteur privé, un des principaux moteurs de l'innovation. Il existe une large variété de liens dans les économies modernes et un dialogue constant peut aider à identifier les partenariats les plus productifs. La tendance aujourd'hui est de passer d'activités liées à l'innovation financées par des fonds publics à des activités de recherche-développement davantage financées par les entreprises;

g) Tous les acteurs du développement fondé sur le savoir doivent être mieux et davantage informés afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au processus décisionnel. Le Comité peut également contribuer à activer l'échange international d'informations pertinentes entre tous les acteurs s'agissant de leurs intérêts et de leurs préoccupations communes à l'égard des nouvelles initiatives politiques et commerciales propices à un développement induit par le savoir;

h) Le Comité peut participer à la promotion de certaines initiatives encourageant et facilitant le développement fondé sur le savoir dans la région de la CEE, comme la formation et les services connexes, les activités de partage d'informations auxquelles participeraient les entreprises et les gouvernements, les actions menées par les consommateurs en vue de promouvoir l'innovation, ainsi que des initiatives plus vastes visant à améliorer l'environnement économique et commercial;

i) Le Comité devrait encourager une diffusion plus large des données d'expérience et des bonnes pratiques dans la région de la CEE en mettant en place des structures d'aide à la création et au développement d'entreprises qui favorisent l'innovation (parcs scientifiques et technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.) et en favorisant la création de liens entre les grandes entreprises et les PME (notamment la promotion de groupements, de sociétés de capital-risque, etc.);

j) L'harmonisation des réglementations est un moteur important de la coopération économique internationale. La CEE et l'Union européenne ont toutes deux une expérience positive dans ce domaine. Le Comité pourrait contribuer à promouvoir davantage l'harmonisation des réglementations internationales dans la région de la CEE en se fondant sur les expériences réussies;

k) Le Comité peut contribuer à mobiliser l'aide en faveur de l'internationalisation et du renforcement des capacités d'innovation des PME, notamment avec l'aide d'associations privées existantes, permettant ainsi aux PME d'être plus compétitives. En particulier, faciliter la coopération entre différentes associations professionnelles nationales et internationales sur les moyens de renforcer les capacités des PME pour susciter davantage d'innovation peut donner

lieu à d'importantes initiatives en matière de politiques et de partage d'informations, notamment au niveau international;

l) De bonnes liaisons de transport et de bonnes infrastructures jouent en faveur de la coopération économique internationale et d'une meilleure compétitivité. Dans le cadre de sa mission, le Comité devrait promouvoir les initiatives et les bonnes pratiques qui aident au développement de liaisons de transport et d'infrastructures internationales et nationales, en particulier par l'intermédiaire des PPP.

28. Le Comité a remercié les intervenants de leur contribution appréciable au débat et de leurs suggestions utiles et pratiques quant aux mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE. Il a en particulier remercié l'animateur, M. Constantin Ciupagea, Conseiller d'État au Ministère roumain des politiques économiques, d'avoir dirigé habilement les débats et d'en avoir bien résumé les principales conclusions. Le Comité a également salué le travail effectué par le secrétariat pour organiser ce débat sur un sujet intéressant et des plus pertinents.

29. Le Comité a pris note des questions intéressantes évoquées au cours de cette réunion-débat et des propositions formulées concernant les travaux de la CEE et ses propres activités et a invité le bureau ainsi que le secrétariat à les prendre en compte dans les futures activités du Comité.

30. Le Comité a pris acte du résumé de la réunion-débat établi par le Président et des observations formulées par les États membres.

31. Dans le cadre de la réunion-débat d'orientation, plusieurs délégations ont souligné le travail effectué actuellement par diverses organisations régionales d'intégration qui facilitent la coopération économique et l'internationalisation des activités des entreprises au sein de la région de la CEE, en particulier l'Union européenne et la Communauté économique eurasiennne, et ont proposé que le Comité de la coopération et de l'intégration économiques continue de servir de cadre à l'échange de leurs bonnes pratiques.

**IX. ADOPTION DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS, NOTAMMENT CELLES
QUI CONCERNENT LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LA
CRÉATION DE NOUVELLES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES,
SI NÉCESSAIRE (point 8 de l'ordre du jour)**

32. Le Comité s'est félicité du travail accompli depuis sa première session dont font état les documents présentés à sa deuxième session. Il a remercié les équipes de spécialistes, les réseaux d'experts et les autres parties intéressées de leur participation active à l'exécution de son programme. Il a également invité les États membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner des représentants pour les équipes de spécialistes ou des représentants supplémentaires pour ces équipes, s'ils l'estiment nécessaire.

33. Le Comité a invité les États membres à diffuser au niveau national les recommandations pratiques issues des réunions d'experts, ainsi que les principales conclusions contenues dans les synthèses des bonnes pratiques et autres documents directifs relevant des différents domaines thématiques, et à les mettre à profit dans l'élaboration des politiques et dans la prise de décisions. Il a demandé également au secrétariat d'appliquer ces conclusions et recommandations dans la planification et l'organisation des activités correspondantes de renforcement des capacités.

34. Le Comité a encouragé le secrétariat à poursuivre ses activités de renforcement des capacités déterminées par la demande au moyen des ressources disponibles et grâce à ses efforts de collecte de fonds. Dans la conception des projets futurs de renforcement des capacités, le secrétariat devrait étudier les liens entre différents domaines thématiques et rechercher des effets de synergie entre les activités des équipes de spécialistes et réseaux d'experts. Le Comité a invité les membres des équipes de spécialistes et des réseaux d'experts à prendre une part active aux activités de renforcement des capacités.

35. Le Comité a remercié le Gouvernement israélien d'avoir accueilli la Conférence internationale sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour la promotion de partenariats public-privé fructueux dans la région de la CEE (Tel-Aviv, 5-8 juin 2007) et a invité les autres États membres à envisager d'organiser des rencontres consacrées au renforcement des capacités à l'appui du programme de travail du Comité.

36. Le Comité a prié les États membres d'apporter leur concours à ses activités de renforcement des capacités au moyen de ressources extrabudgétaires et de contributions en nature.

37. Le Comité a demandé au secrétariat de partager les expériences et les résultats issus de ses travaux avec d'autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Il lui a également demandé d'intensifier encore la coopération avec d'autres organisations internationales compétentes dans l'exécution de son programme de travail, de façon à développer des synergies et à faciliter la transposition des résultats des travaux normatifs dans des outils de renforcement des capacités, notamment des matériels et modules de formation.

38. Le Comité a prié le secrétariat de renforcer la coopération avec d'autres sous-programmes de la CEE afin de tirer pleinement avantage de possibles synergies.

39. Le Comité a pris note du rapport d'activité concernant sa plate-forme pour l'échange d'informations et a constaté avec satisfaction que celle-ci jouait un rôle novateur dans l'exécution du programme. Il a invité les États membres, en particulier les experts participant aux travaux des équipes de spécialistes et des réseaux d'experts, à contribuer activement au perfectionnement de cet outil et à tirer pleinement parti de ses potentialités.

40. Le Comité a décidé de créer l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé comme l'a recommandé la Conférence internationale sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour la promotion de partenariats public-privé fructueux dans la région de la CEE, en lui confiant le mandat défini dans l'annexe I. Il a recommandé également que la première réunion de l'Équipe de spécialistes se tienne avant la fin mars 2008 pour que celle-ci puisse contribuer concrètement à l'exécution des éléments pertinents du programme de travail du Comité, les activités de renforcement des capacités devant avoir lieu en 2008.

41. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2008 et a souscrit à l'orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà telle qu'elle figure dans l'annexe II. Il a invité son bureau, en concertation avec les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts, à formuler des propositions concernant le programme de travail pour 2009-2010.

42. Le Comité a étudié et approuvé les réalisations escomptées pour les évaluations biennales des résultats de l'exercice 2008-2009 ainsi que le projet de cadre stratégique pour 2010-2011, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CECI/2007/12. Il est convenu que les équipes de spécialistes devraient être associées aux processus d'évaluation.

43. Le Comité a recommandé aux membres des bureaux des équipes de spécialistes de participer, si possible, aux réunions de son bureau.

X. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

A. Date de la prochaine session (point 9 a) de l'ordre du jour)

44. Le Comité a décidé que sa troisième session aurait lieu du 3 au 5 décembre 2008 (mercredi à vendredi).

B. Procédures d'élection des futurs président et vice-présidents du Comité (point 9 b) de l'ordre du jour)

45. Le secrétariat a informé le Comité des procédures en question. Le Comité a pris note de ces informations.

Annexe I

Mandat de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

A. Introduction

1. Le programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques envisage une réunion d'un groupe d'experts aux fins de l'exécution du programme dans le domaine thématique D «Promouvoir les partenariats public-privé pour l'investissement intérieur et extérieur ainsi que les droits de propriété intellectuelle».

B. Mandat

1. L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé apporte son concours à l'exécution des éléments du programme de travail du Comité qui se rapportent au domaine d'intervention «Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces». Sa principale tâche consiste à faciliter le partage d'informations et l'échange de données d'expérience sur les partenariats public-privé parmi les États membres de la CEE et à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de renforcement des capacités sur ce sujet à l'intention de responsables des secteurs tant public que privé de pays en phase de rattrapage.

3. En se fondant sur ces activités, l'Équipe de spécialistes formule en principe des recommandations pratiques que le Comité examine et, éventuellement, adopte.

4. Dans ses travaux, l'Équipe de spécialistes répond aux besoins des gouvernements et tient compte de ceux du secteur privé, des consommateurs, des milieux universitaires, du monde des affaires et de la société civile. Elle facilite également la coopération avec divers organismes internationaux travaillant dans ce domaine, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Communauté européenne.

C. Domaines d'activité

5. Pour aider le Comité à atteindre ses objectifs, l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé entreprendra les activités suivantes:

a) Élaboration, à partir du Guide sur la bonne gouvernance dans les PPP établi en 2007, de matériels de formation à utiliser dans de futures activités de renforcement des capacités;

b) Détermination de la structure et de la présentation des modules de formation sur les conditions institutionnelles, financières et juridiques et les principes d'une bonne gouvernance dans les PPP, ainsi que des thèmes sectoriels, des aspects contractuels et des sujets de négociation;

c) Choix des experts et des institutions qui participeront à la préparation et à l'exécution des activités de renforcement des capacités;

d) Examen comparatif du cadre juridique des partenariats public-privé, en vue de déterminer s'il est nécessaire d'adopter de nouveaux textes législatifs pour les rendre plus efficaces;

e) Élaboration d'un document de synthèse présentant des recommandations pratiques de nature à améliorer le cadre juridique des partenariats public-privé, à soumettre au Comité pour qu'il l'examine et, éventuellement, l'adopte;

f) Moyens de faciliter une large diffusion des bonnes pratiques et des actions envisageables dans le domaine des partenariats public-privé; sous réserve que des ressources extrabudgétaires puissent être obtenues, l'Équipe de spécialistes s'attachera à faciliter l'organisation d'une réunion sur le renforcement des capacités à l'occasion d'une conférence internationale sur le partage des données d'expérience nationales dans le domaine des partenariats public-privé, et à contribuer à une telle réunion.

D. Composition

6. L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé comprend des experts gouvernementaux, notamment ceux qui travaillent dans les services nationaux chargés des partenariats public-privé, ainsi que des experts du monde des affaires, des instituts de recherche et établissements universitaires compétents et d'ONG. Les experts nationaux sont désignés par les autorités publiques chargées de la coopération avec le Comité. Conformément à la procédure de l'ONU, l'Équipe de spécialistes est ouverte à la participation d'autres experts d'organismes intergouvernementaux, d'institutions et d'associations nationales et internationales d'entreprises et de chercheurs qui souhaitent participer à l'exécution du plan de travail.

E. Modalités de fonctionnement

7. L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé exerce ses activités conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE (ECE/EX/2).

8. L'Équipe de spécialistes est constituée pour une période de deux ans renouvelable sur décision du Comité. Celui-ci modifie le mandat de l'Équipe de spécialistes selon que de besoin.

9. Les services de secrétariat sont assurés par le secrétariat de la CEE. L'Équipe de spécialistes établit son plan de travail et rend compte de l'exécution de ce plan à la session annuelle du Comité. À la fin de son mandat, elle présente au Comité un rapport complet sur ses travaux.

10. Les dépenses liées à l'exécution du plan de travail de l'Équipe de spécialistes sont financées au moyen de contributions extrabudgétaires provenant d'États membres et d'autres parties intéressées (notamment le Compte de l'ONU pour le développement en ce qui concerne le renforcement des capacités). Ces contributions doivent être versées, gérées et utilisées conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

Annexe II

Programme de travail pour 2008 et orientation générale des travaux pour 2009 et au-delà

I. Programme de travail pour 2008

1. Le programme de travail pour 2008 est fondé sur les décisions adoptées à l'issue de la première session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2006 (document ECE/CECI/2006/6). Certains objectifs n'ont été reformulés que pour tenir compte des résultats des travaux accomplis en 2007, notamment dans les cas où des activités ou produits avaient été réalisés au cours de l'année.

2. Toutes les activités de renforcement des capacités prévues dans le programme de travail seront menées en étroite coopération avec d'autres organisations et institutions actives dans ce domaine, notamment les organismes des Nations Unies, dans le but d'accroître les synergies.

DOMAINE THÉMATIQUE A: RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ÉCONOMIES DES ÉTATS MEMBRES EN ENCOURAGEANT L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET L'INNOVATION

Domaine d'intervention: Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir

Principaux produits et activités:

- a) Prise en compte des résultats des activités menées en 2007, examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation;
- b) Réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité;
- c) Synthèse des moyens d'action envisageables pour créer un environnement propice au développement de l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité);
- d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés, puis suivi facultatif de leur mise en œuvre; et
- e) Activités de renforcement des capacités en fonction de la demande, portant sur des aspects déterminés du développement de l'innovation et de la compétitivité fondée sur le savoir, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

DOMAINE THÉMATIQUE B: ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME

Principaux produits et activités:

a) Synthèse des bonnes pratiques permettant de promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME, compte tenu des résultats des activités menées en 2007 (à examiner lors de la session annuelle du Comité);

b) Organisation d'une réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités dans l'un des États membres intéressés, dont l'orientation sera déterminée en fonction des conclusions et des recommandations de la Conférence internationale intitulée «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et encourager le développement des entreprises: moyens d'action envisageables», qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 juin 2007; et

c) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

DOMAINE THÉMATIQUE C: FAVORISER LA MISE EN PLACE DE CADRES RÉGLEMENTAIRES APPROPRIÉS ET LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR FINANCIER

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation

Principaux produits et activités:

a) Examen comparatif des effets des politiques et réglementations publiques sur l'intermédiation financière à l'appui du développement induit par le savoir, compte tenu des résultats des activités menées en 2007;

b) Réunion d'un groupe d'experts sur le financement des entreprises innovantes dans les pays en transition et sur le rôle des pouvoirs publics, compte tenu des résultats des activités menées en 2007;

c) Recommandations pratiques sur des mesures propres à améliorer l'environnement réglementaire du financement des activités liées à l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité); et

d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

DOMAINE THÉMATIQUE D: PROMOUVOIR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR L'INVESTISSEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR AINSI QUE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Domaine d'intervention: Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation

Principaux produits et activités:

- a) Compte tenu des travaux réalisés en 2007, élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE;
- b) Échange régulier de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des droits de propriété intellectuelle, le cas échéant dans le cadre de séminaires interactifs organisés dans les États membres ou de réunions régionales;
- c) Séminaires organisés à la demande pour répondre à des besoins spécifiques recensés dans les pays en transition membres de la CEE, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles;
- d) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États membres, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles; et
- e) Réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle.

Domaine d'intervention: Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces

Principaux produits et activités:

- a) Élaboration de matériels de formation sur les partenariats public-privé à partir du Guide pratique conçu en 2007, aux fins des activités de renforcement des capacités;
- b) Examen comparatif du cadre juridique des partenariats public-privé, l'objectif étant de déterminer s'il est nécessaire d'adopter de nouveaux textes législatifs pour les rendre plus efficaces. L'objet de cet examen pourra être précisé par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé;
- c) Première réunion de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé;
- d) Compte tenu des résultats des activités menées en 2007 et de l'examen comparatif, élaboration d'un document de synthèse présentant des recommandations pratiques de nature à améliorer le cadre juridique des partenariats public-privé et à accroître ainsi leur efficacité (à examiner lors de la session annuelle du Comité). Cette tâche pourra être exécutée par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, à partir des résultats de l'examen comparatif;

e) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés; et

f) À partir des résultats obtenus en 2007, organisation d'une réunion sur le renforcement des capacités à l'occasion d'une conférence internationale sur le partage de données d'expérience nationales dans le domaine des partenariats public-privé, qui serait principalement financée par le Compte de l'ONU pour le développement au titre du projet en cours intitulé «Programme d'alliance pour un partenariat public-privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture des services de base».

DOMAINE THÉMATIQUE E: AUTRES ASPECTS PERTINENTS DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Domaine d'intervention: Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE

a) Réunion-débat d'orientation du Comité sur les mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE; et

b) Échange de données d'expérience recueillies par les PME, l'objectif étant d'améliorer leur aptitude à accéder au marché en voie de mondialisation (notamment, chaînes de valeur ajoutée mondiales et régionales, intégration à la chaîne d'approvisionnement, et rôle et potentiel de la sous-traitance).

II. Programme de travail pour 2009 et au-delà

3. Le programme de travail pour 2009 portera sur les mêmes domaines thématiques qu'en 2007-2008. Il s'agit des cinq domaines thématiques suivants:

a) Domaine thématique A: Renforcer la compétitivité des économies des États membres en encourageant l'économie du savoir et l'innovation

Domaine d'intervention: Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir

b) Domaine thématique B: Encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME

c) Domaine thématique C: Favoriser la mise en place de cadres réglementaires appropriés et la gouvernance d'entreprise, notamment dans le secteur financier

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation

d) Domaine thématique D: Promouvoir les partenariats public-privé pour l'investissement intérieur et extérieur ainsi que les droits de propriété intellectuelle

- i) Domaine d'intervention: Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation
- ii) Domaine d'intervention: Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces

e) Domaine thématique E: Autres aspects pertinents de la coopération et de l'intégration économiques internationales

Domaine d'intervention: Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE

4. Conformément au plan de travail pour la réforme de la CEE (document E/ECE/1434/Rev.1), le Comité exécutif examinera le sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques au plus tard en décembre 2008 en vue d'évaluer si le niveau de ressources est approprié et d'optimiser le programme si nécessaire. Le secrétariat et le Bureau du Comité fourniront les informations et contributions nécessaires à la réalisation de cet examen.

5. Les activités ou produits spécifiques à réaliser en 2009 et au-delà seront précisés à la troisième session du Comité, qui aura lieu en décembre 2008, sur la base des résultats des travaux accomplis en 2007-2008, des besoins et des demandes recensés des États membres, et du niveau de ressources déterminé à l'issue de l'examen du sous-programme. Le secrétariat élaborera, à l'intention du Comité, des propositions concernant le programme de travail pour 2009 et au-delà en consultant les membres du Bureau du Comité ainsi que ceux des bureaux respectifs des différentes équipes de spécialistes et en tenant compte des requêtes spécifiques des gouvernements des États membres.

6. Le mandat du Comité fait ressortir l'importance des activités de renforcement des capacités dans les domaines prescrits. À partir de 2009, le programme de travail fera une plus large place aux activités de renforcement des capacités dans les pays ou les sous-régions qui en feront la demande. Dans cette perspective, les résultats des travaux normatifs réalisés en 2007-2008 seront transposés sous forme de matériels ou de modules de formation sur le renforcement des capacités. Cette transposition commencera dès 2008 et s'étendra en 2009 à tous les domaines thématiques du programme de travail.

7. Les membres intéressés des équipes de spécialistes du Comité et des réseaux d'experts seront invités à contribuer à ces activités de renforcement des capacités. Le secrétariat continuera par ailleurs de développer une coopération en matière de renforcement des capacités avec d'autres organisations internationales compétentes. Les possibilités de collaboration dans ce domaine seront étudiées plus avant (en tirant parti de l'expérience acquise en 2007-2008).

8. Compte tenu de l'importance croissante accordée aux activités de renforcement des capacités, il faudra réduire les travaux normatifs et d'élaboration des politiques, ainsi que le nombre de rapports et de réunions à Genève les concernant. Par contre, les travaux normatifs et d'élaboration des politiques seraient néanmoins poursuivis afin que les réseaux d'experts du Comité restent opérationnels et continuent d'apporter de nouvelles idées sous la forme de directives non contraignantes ou de grandes recommandations fondées sur les données d'expérience échangées en vue d'identifier les meilleures pratiques.

9. Par conséquent, dans chaque domaine thématique, les travaux normatifs et d'élaboration des politiques devraient être axés sur un nombre limité de priorités déterminées dans le cadre des travaux réalisés par le Comité en 2007-2008. Les activités et produits spécifiques à réaliser en 2009 pourraient être axés sur les thèmes suivants:

a) Certaines questions relevant des domaines thématiques du programme de travail pour 2007-2008, qu'il pourrait être nécessaire d'approfondir davantage;

b) Politiques et approches de nature à favoriser la compétitivité et le développement de l'innovation au niveau régional (infranational);

c) Questions qu'il conviendrait peut-être mieux de traiter dans un contexte «transfrontière» et par le biais d'une coopération sous-régionale; et

d) Questions spécifiques qui se rattachent à deux, voire plus, des cinq domaines thématiques du programme de travail du Comité.

10. Le programme de travail du Comité pour 2008-2009 et au-delà sera, comme les précédents, réalisé en étroite coopération avec les organisations partenaires actives dans la région de la CEE, en particulier le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission européenne, la Communauté économique eurasienne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, l'Office européen des brevets, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), l'Organisation mondiale des douanes, entre autres. S'appuyant sur les résultats fructueux obtenus en 2007, le secrétariat poursuivra ses efforts en vue d'inciter activement le secteur privé à participer à la réalisation du programme et de promouvoir un vaste échange multipartite concernant les questions abordées dans le programme de travail.
